

**ALLOCUTION DE MONSIEUR
PIERRE MAUROY A L'OCCASION DE
LA SIGNATURE DE LA CONVENTION
POUR LE DROIT A L'INITIATIVE
ÉCONOMIQUE (A.D.I.E) ET LE
CRÉDIT MUNICIPAL DE LILLE**

(samedi 27 mai 1995)

Madame Maria Nowak
Présidente de l'association pour le
droit à l'initiative économique

Monsieur Patrick Kanner
Vice Président du Crédit Municipal de
Lille

Monsieur Jean-Pierre Duez
Directeur du Crédit Municipal de Lille

Mesdames,
Messieurs,
Chers amis,

Je suis très heureux aujourd'hui de
participer à une réunion qui nous
apporte la démonstration concrète,
évidente de l'efficacité d'une idée que
nous essayons d'imposer :

la réduction du temps de travail, et donc le partage du temps de travail permet de créer des emplois. C'est ainsi qu'aujourd'hui nous pouvons faire l'annonce de l'embauche de 12 nouvelles personnes au Crédit Municipal de Lille.

Mais au fond , rien d'étonnant à ce que cette démonstration soit faite par le Crédit Municipal puisque la solidarité et une vocation sociale très forte animent depuis toujours cette institution. Elles constituent d'ailleurs la grande originalité de cet outil bancaire.

Aujourd'hui, nous avons donc l'occasion de réaffirmer cette tradition puisque le Crédit Municipal vient de prendre un certain nombre d'engagements qui manifeste clairement sa volonté de favoriser l'emploi et de continuer à aider les plus démunis.

Le premier engagement concerne les bénéficiaires du R.M.I. ou les chômeurs de longue durée qui veulent créer eux mêmes leur emploi en devenant artisans, commerçants ou chefs d'entreprises.

L' obstacle majeur pour ces personnes est bien souvent financier. Elles n'obtiennent pas les crédits nécessaires au lancement de leur projet. On leur répond que les chômeurs n'ont pas accès au crédit bancaire car ils ne disposent pas de garanties suffisantes pour y prétendre.

C'est une réponse décourageante que le Crédit Municipal ne veut pas donner. C'est bien pourquoi il vient de créer un nouveau prêt de 30 000 francs réservé aux demandeurs d'emplois qui projettent de créer une entreprise.

Il s'agit là d'un produit innovant, très utile dans la lutte contre le chômage. En outre, il favorise l'esprit d'initiative et l'audace de s'investir dans l'aventure d'une entreprise : c'est une démarche qui mérite d'être soutenue et je me réjouis que le Crédit Municipal s'implique de cette manière.

A ses côtés, l' Association pour le droit à l'initiative économique (qui a déjà financé et accompagné 1200 entreprises créées dans les mêmes conditions) a accepté d'apporter son expérience en matière d'analyse et d'accompagnement.

Je veux remercier vivement cette association pour cette perspective de partenariat constructif. Je vous remercie, Madame la présidente de signer aujourd'hui cette convention d'alliance entre nos deux organismes.

Dans le Nord, grâce à votre action, ce sont déjà 200 entreprises qui ont pu voir le jour selon cette formule de l'aide privilégiée aux demandeurs d'emploi. Gageons que cette réussite sera encore largement amplifiée grâce à notre nouveau partenariat.

Mais j'ai annoncé plusieurs engagements en faveur de la lutte contre le chômage, c'est pourquoi j'en viens maintenant aux nouvelles dispositions internes que le Crédit Municipal s'apprête à appliquer pour améliorer les conditions et le temps de travail de chacun de ses collaborateurs et surtout accroître ses effectifs.

Il est en effet prévu de réduire le temps de travail à 36 heures par semaine sans diminution des salaires.

En outre, ces 36 heures ont vocation à être réparties sur 4 jours.

En avance sur son temps, le Crédit Municipal se lance donc dans la fameuse semaine des 4 jours et adopte le principe du partage du temps de travail.

Un principe qui lui permet d'embaucher comme je l'annonçais tout à l'heure , 12 personnes supplémentaires pour suppléer aux deux heures accordées aux 165 salariés.

Je tiens à préciser que ces nouveaux emplois sont des emplois stables sous contrats à durée déterminée.

Il s'agit là d'un effort exemplaire qui je l'espère sera reproduit dans de nombreuses institutions soucieuses de participer à l'effort collectif en faveur de la relance de l'emploi.

Au delà de ces considérations économiques et sociales, il est important de constater que ce nouvel aménagement du temps de travail profitera également à la clientèle du Crédit Municipal puisque les horaires d'ouverture seront simultanément étendus.

Chacun trouve donc un intérêt particulier à ces engagements que je viens de révéler, et à cette nouvelle convention que je vais signer avec Madame Nowack, Présidente de l'Association pour le droit à l'initiative économique.

Le crédit Municipal fait encore une fois la preuve de sa citoyenneté et de ses capacités d'initiatives en faveur de la solidarité avec les plus démunis.

C'est sans doute pour cela qu'il peut trouver à ses côtés des partenaires aussi engagés et efficaces comme l'Association A.D.I.E. et je me réjouis de cette alliance qui nous unit maintenant pour une noble cause et une action qui

Richard Daffin
Daffin

Lefebvre



7

profitera encore à des centaines de
personnes sans emploi.